

DOSSIER : BIEN PREPARER SA RENTREE ETUDIANTE

Sécurité Sociale étudiante ■ Complémentaires Santé ■ Prévention-Santé
Responsabilité Civile ■ Services Etudiants



Sécu étudiante
Centres **617**



année universitaire
2010 | 2011

Déléataire de la gestion du régime étudiant de Sécurité Sociale par Arrêté Ministeriel en date du 14 janvier 1972.
Ce document est édité et diffusé dans le cadre de la convention passée avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Plan anti crise MEP !

- Pas d'augmentation de tarifs de nos garanties 2010/2011.
- Nouveaux forfaits dans les complémentaires santé.
- « T'as Tout » incluse dans toutes les complémentaires santé.



Restez zen, on s'occupe de tout ...

la sécurité sociale étudiante



la sécurité sociale étudiante

Sommaire

Découvrir la MEP et le réseau des Centres 617	01
La Sécu étudiante, étape obligatoire	02 > 03
Vos remboursements en pratique	04
Solidaire, l'accès aux soins pour tous	05
Les mutuelles complémentaires	06 > 07
Assurances «T'as Tout» et Services MEP	08 > 09
Santé à l'étranger	10
Assurances logement, auto, 2 roues	11
Prévention et Santé	12
Bulletin d'adhésion aux garanties MEP	13
Règlement mutualiste et statuts	14 > 17

Nous contacter

- Par courrier :
MEP - CS 20001
13942 Marseille Cedex 20
- Sur internet
www.mep.fr rubrique **contactez-nous**
- Par téléphone :
04 26 317 929 numéro non surtaxé
du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00
- Dans vos **Espaces MEP**



Edito

Quelle couverture santé choisir ?

Mon établissement me demande d'être assuré pour les stages, quelle assurance souscrire ?

Je compte partir à l'étranger, serais-je couvert ?

J'ai un appartement et je dois l'assurer, qui peut me proposer de bons tarifs ?

Afin de vous aider dans vos démarches et parce qu'il est parfois difficile de s'y retrouver, la MEP a conçu ce guide !

Mais avant toute chose, il nous paraît primordial de vous éclairer sur le système de santé français. La couverture santé repose sur 2 régimes : la Sécurité Sociale et les mutuelles complémentaires.

Le premier est aussi appelé «régime obligatoire». Il constitue la couverture minimale mais ne permet, en revanche, qu'un remboursement partiel des dépenses de santé.

Le régime complémentaire, comme son nom l'indique, vient compléter le remboursement Sécurité Sociale. En fonction de la garantie complémentaire choisie, le remboursement peut couvrir la totalité des dépenses, à l'exception des retenues obligatoires instaurées par l'Assurance Maladie.

C'est maintenant à vous de définir la couverture que vous souhaitez !



Yannick Lloret
Président de la MEP

Etudiant en Master 2
d'Economie à l'université
Paul Cézanne
Aix-Marseille III

Choisissez la tranquillité et laissez vous guider grâce à votre dossier MEP.

Découvrez la MEP, Centre 617 de Sécurité Sociale

Une confiance jamais remise en question

Auditée, chaque année, par l'Assurance Maladie, la MEP vous apporte son savoir-faire et vous garantit son expertise.

L'étudiant au cœur de nos préoccupations

La MEP est gérée par un conseil d'administration composé d'étudiants élus par les adhérents. Les garanties, les services proposés et les orientations de la mutuelle sont validés par et pour les Etudiants.

Une couverture santé nationale

Partout en France, quel que soit votre lieu d'étude, de stage, de vacances, la MEP assure votre couverture santé !

Des services de proximité

- ➔ Des remboursements rapides:
 - En 48h après dépôt de votre dossier complet dans votre Espace MEP.
 - Des remboursements automatisés grâce aux accords conclus avec la plupart des mutuelles parentales.
- ➔ Pas d'avance d'argent grâce au tiers payant, national.
- ➔ Des Espaces MEP près de chez vous ouverts du lundi au vendredi de 10h30 à 16h30.
- ➔ Consultation gratuite de vos remboursements sur www.mep.fr

Bénéficiez du réseau 617

partout en France

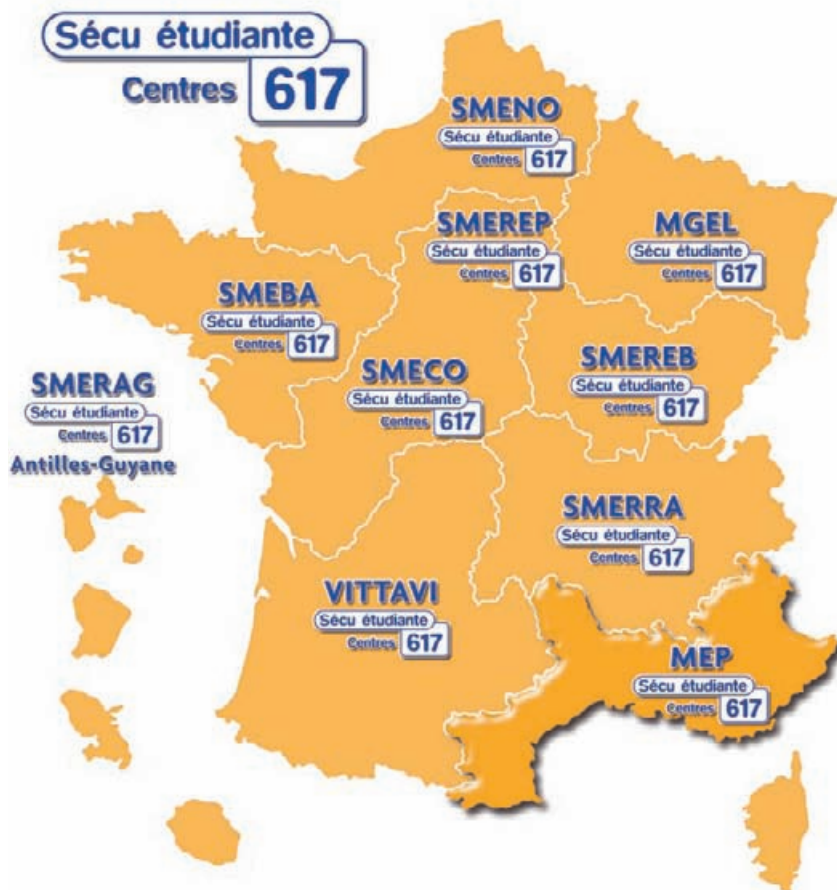
Etre proche de vous sur les lieux d'études, à l'écoute de vos besoins et vous proposer un réseau qui vous accueille partout en France, c'est selon nous la meilleure façon de gérer votre santé tout en vous garantissant une relation de proximité!

Des mutuelles fières de leurs implantations régionales :

- Une gestion plus humaine, plus solidaire.
- Une taille propice à l'écoute et à la réactivité.
- 10 mutuelles régionales qui partagent ces mêmes valeurs.

Des chiffres en gage de confiance :

- Plus de 150 espaces en France pour vous accueillir, vous renseigner et effectuer vos démarches courantes.
- Les Centres 617 gèrent chaque année :
 - La Sécurité Sociale étudiante de 800 000 étudiants,
 - 250 000 étudiants en mutuelle complémentaire.
- La charte des Centres 617 vous garantit une continuité de service où que vous soyez en France.



Quand couverture santé nationale rime avec proximité régionale.
www.secuetudiante617.fr

Sécu étudiante

Centres 617



MEP - Centre 617
176, boulevard Baille
13005 Marseille
Tél. **04 26 317 929**
www.mep.fr



MGEL - Centre 617
44, cours Léopold
54000 Nancy
Tél. **03 83 300 300**
www.mgel.fr



SMEBA - Centre 617
42, boulevard du Roi-René
49 000 Angers
Tél. **02 41 20 82 82**
www.smeba.fr



SMECO - Centre 617
73, rue de la Cathédrale
86000 Poitiers
Tél. **0 810 05 2000** (coût com. locale)
www.smecho.fr



SMENO - Centre 617
43 Bd Vauban
59000 Lille
Tél. **3620 dites «SMENO»**
www.smeno.com



SMERAG - Centre 617
35, rue Schoelcher
97200 Fort-de-France
MARTINIQUE
Tél. **05 96 72 82 00**
www.smerag.fr



SMEREB - Centre 617
11 ter, bd Voltaire
21000 Dijon
Tél. **0 810 05 2000** (coût com. locale)
www.smereb.fr



SMEREP - Centre 617
54, bd Saint-Michel
75006 Paris
Tél. **01 56 54 36 34**
www.smerep.fr



SMERRA - Centre 617
38, rue Chevreul
69007 Lyon
Tél. **0 810 05 2000** (coût com. locale)
www.smerra.fr



VITTAIVI - Centre 617
7, rue des Lois
31000 Toulouse
Tél. **0825 825 715** (0,15 €/mn)
www.vittavi.fr



La Sécu étudiante, étape obligatoire !

La Sécu étudiante, pour qui et à quel âge ?

Jusqu'au baccalauréat, vous étiez couvert par la Sécurité Sociale de vos parents. En devenant étudiant, vous devenez autonome pour vos dépenses de santé et obtenez votre statut d'assuré social à titre personnel.

En fonction de votre âge pendant l'année universitaire et de la profession du parent qui vous couvrait jusqu'au Bac, votre situation varie ! **Rappel** : l'année universitaire commence le 01/10/2010 et se termine le 30/09/2011.

Déterminez votre situation grâce au tableau ci-dessous :

La Sécu étudiante est obligatoire de 16 à 28 ans

VOTRE AGE PENDANT L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2010/2011

PROFESSION DE LA PERSONNE dont vous dépendiez pour vos remboursements de santé :	16/20 ans né(e) entre le 01/10/91 et le 30/09/95	20 ans né(e) entre le 01/10/90 et le 30/09/91	21/28 ans né(e) entre le 01/10/82 et le 30/09/90
SALARIES ET ASSIMILES <ul style="list-style-type: none"> Salariés du privé Agriculteurs Banque de France Education nationale Praticiens ou auxiliaires médicaux conventionnés Artistes, auteurs Demandeurs d'emploi 	OBLIGATOIRE ET GRATUITE	OBLIGATOIRE ET PAYANTE GRATUITE pour les étudiants boursiers *	OBLIGATOIRE ET PAYANTE GRATUITE pour les étudiants boursiers *
TRAVAILLEURS NON SALARIES <ul style="list-style-type: none"> Artisans Commerçants Professions libérales 	SECURITE SOCIALE DES PARENTS pas d'affiliation à la Sécu étudiante	OBLIGATOIRE ET PAYANTE GRATUITE pour les étudiants boursiers *	OBLIGATOIRE ET PAYANTE GRATUITE pour les étudiants boursiers *
REGIMES DEROGATOIRES <ul style="list-style-type: none"> EDF-GDF RATP Mines Militaires Sénat Chambre de Commerce de Paris 	SECURITE SOCIALE DES PARENTS pas d'affiliation à la Sécu étudiante	OBLIGATOIRE ET PAYANTE GRATUITE pour les étudiants boursiers *	OBLIGATOIRE ET PAYANTE GRATUITE pour les étudiants boursiers *
AUTRES REGIMES DEROGATOIRES <ul style="list-style-type: none"> Port autonome de Bordeaux Marine marchande Théâtre National de l'Opéra & Comédie Française Assemblée nationale Fonctionnaires internationaux 	SECURITE SOCIALE DES PARENTS pas d'affiliation à la Sécu étudiante	SECURITE SOCIALE DES PARENTS pas d'affiliation à la Sécu étudiante	OBLIGATOIRE ET PAYANTE GRATUITE pour les étudiants boursiers *
AGENTS DE LA SNCF	SECURITE SOCIALE DES PARENTS pas d'affiliation à la Sécu étudiante		

CAS PARTICULIERS :

Etudiant âgé de plus de 28 ans (né(e) avant le 30/09/82) : en principe, l'étudiant n'est plus affilié au régime de Sécurité Sociale étudiant. Mais, il peut bénéficier d'une prolongation de droits sous certaines conditions. Renseignez-vous auprès de la MEP.

Etudiant salarié :
un étudiant dépend du régime général, UNIQUEMENT si :

- Il dispose d'un contrat de travail le couvrant sur toute la période allant du 01/10/2010 au 30/09/2011.
- Et s'il travaille plus de 60h/mois (horaires fixes) ou plus de 120h/trimestre (horaires variables).

Dans tous les autres cas, l'étudiant doit s'affilier au régime étudiant de Sécurité Sociale.

Etudiant étranger :
inscription Sécu (affiliation) obligatoire.

CMU :
inscription Sécu (affiliation) obligatoire.

Etudiant monégasque :
vous dépendez de la Caisse de Compensation de Monaco jusqu'à 21 ans ; au-delà, votre inscription est obligatoire et payante en France.

*: Cotisation fixée par arrêté ministériel payée à votre établissement et reversée à l'URSSAF (198 € en 2009/2010). Cotisation gratuite pour les étudiants boursiers de l'Education Nationale, du gouvernement français et du CROUS.

Hormis certains cas particuliers, ne pas s'inscrire à la Sécurité Sociale étudiante entraîne un défaut de couverture santé.



La Sécu étudiante, comment s'inscrire ?

La Sécurité Sociale n'est pas reconduite automatiquement !
Chaque année, lors de votre inscription, vous devez indiquer votre centre payeur de Sécu dans votre dossier administratif :

Centre payeur

Choisissez un centre de Sécurité Sociale (obli)

1 - MEP

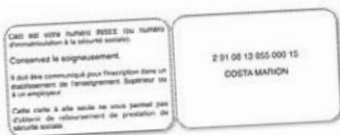
2 - AUTRE

Dans un dossier d'inscription type « papier »
ou sur internet

cochez « MEP centre 617 »
dans la partie « Régime de Sécurité Sociale »

Sur un formulaire d'immatriculation à la Sécurité Sociale étudiante

(formulaire cerfa « 1205 » ci-contre), il vous suffit d'inscrire « MEP centre 617 »
dans la case « Choix d'une section locale mutualiste »



N'oubliez pas de reporter votre numéro de Sécurité Sociale

Il figure sur la carte d'immatriculation « lycéen » jointe au courrier de votre CPAM* adressé dans le courant du mois de juin. Si vous n'avez pas de numéro de Sécurité Sociale, la MEP vous en attribuera un.

* Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

La carte Vitale, vos droits sécu partout en France

Fiable, pratique et sûre, votre carte Vitale est à présenter à tous les professionnels de santé.

Vous n'avez plus de feuilles de soins à envoyer, vos remboursements sont donc plus rapides. Conservez-la précieusement !



■ Vous avez une carte Vitale avec votre photo d'identité.

Attendez le courrier de la MEP qui vous indiquera quand la mettre à jour dans une borne vitale, à votre disposition dans vos Espaces MEP ou dans les CPAM.

■ Vous avez une carte Vitale sans photo.

La MEP vous fait parvenir à votre domicile un dossier pour la création de votre carte.

Retrouvez tous les détails sur :

www.mep.fr rubrique **carte Vitale**

Vous étiez dans une autre mutuelle étudiante ?

Pour choisir la MEP : Indiquez simplement « MEP centre 617 » dans votre dossier d'inscription.

La MEP prendra le relais de votre ancienne mutuelle à partir du 1^{er} octobre 2010 et assurera le remboursement de vos dépenses de santé.



Première inscription dans l'enseignement supérieur

Uniquement sur demande de la MEP, les pièces justificatives suivantes pourront vous être demandées :

- La preuve de votre inscription à la Sécu étudiante MEP : soit la copie de votre carte d'étudiant, soit la copie du 3^{ème} volet du cerfa 1205 « Déclaration en vue de l'immatriculation à la Sécurité Sociale ».
- Une copie de votre carte d'immatriculation lycéen que vous avez dû recevoir durant le mois de juin ou un extrait d'acte de naissance.
- Une copie de l'attestation de droits du parent dont vous dépendez (si vous avez moins de 20 ans).
- Un RIB à votre nom pour vos remboursements.
- Un extrait d'acte de naissance en français (étudiants étrangers hors Espace Economique Européen).
- Déclaration de choix de médecin traitant.

Téléchargez sur www.mep.fr / **téléchargements** la liste des pièces nécessaires.



Vos remboursements en pratique

Garantir des remboursements rapides, notre engagement

Pour être bien remboursé et au meilleur taux n'oubliez pas :

- de déclarer votre médecin traitant. Téléchargez le formulaire sur www.mep.fr et envoyez-le nous.
- de nous transmettre un RIB de façon à effectuer les versements sur votre compte bancaire personnel.
- de bien choisir votre médecin. Ne surpayez pas vos soins!
En allant chez les praticiens conventionnés vous pourrez vous soigner sans payer de dépassements d'honoraires.
Pour les trouver près de votre domicile rendez-vous sur : www.mep.fr rubrique **liens utiles**.

Pas de
médecin traitant ?
La Sécu
ne rembourse
qu'à hauteur de
30%

Vos remboursements, mode d'emploi :

- 1^{er} cas : vous avez payé le professionnel de santé et il vous a remis une feuille de soins. Complétez et signez votre feuille de soins puis adressez-la ensuite à : **MEP Service Prestations - CS 20001 - 13942 Marseille Cedex 20** ou **déposez-la dans votre Espace MEP**.
- 2^{ème} cas : vous avez payé et utilisé votre carte Vitale. Le professionnel de santé nous envoie par transmission électronique votre feuille de soins, la MEP vous rembourse directement.

Les franchises médicales, pourquoi ?

Depuis le 1^{er} janvier 2008, des franchises sont retenues sur certains de vos remboursements (par exemple 0,5 € par boîte de médicament dans la limite de 4 € par jour et par personne). Cette mesure est destinée à lutter contre le cancer, la maladie d'Alzheimer et l'amélioration des soins palliatifs. Les bénéficiaires de la CMU complémentaire, les enfants de moins de 18 ans et les femmes enceintes en sont exonérés. La limite annuelle de ces retenues est fixée à 50 € par assuré et par an.

La MEP et la mutuelle de vos parents

Des remboursements simples, rapides et efficaces !

Vous êtes affilié à la Sécurité Sociale étudiante MEP et vous êtes encore couvert par la mutuelle de vos parents : nous envoyons automatiquement votre décompte de Sécurité Sociale à votre mutuelle.

Si la mutuelle de vos parents n'a pas signé de convention contactez-nous.



- AG2R ■ AGEO PREVOYANCE ■ AGMUT ■ ALTEIS MUTUELLE ■ AMPLI ■ AON ■ APRIL SOLUTIONS ENTREPRISES ■ ASCORE GESTION ■ ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL ■ AVIVA ASSURANCES ■ AZUR ASSURANCES ■ CGRM ■ CAMIEG ■ CETREMUT ■ COESIA SANTE ■ COVEA RISKS ■ CPMS ■ CRAMA BRETAGNE LOIRE BRETAGNE PAYS DE LOIRE IND ■ CRIA PREVOYANCE ■ DE CLARENS ■ FILHET-ALLARD & CIE ■ FORCE SUD ■ GAN ASSURANCES VIE ■ GAN EUROCOURTAGE VIE ■ GAN PREVOYANCE ■ IONIS PREVOYANCE ■ GENERALI VIE ■ GRAS SAVOIE ■ GROUPAMA ■ GROUPE MERCER ■ GENERALI ■ IONIS SERVICES ■ IPECA PREVOYANCE ■ LA MUTUELLE DE NATIXIS ■ LA MUTUELLE ENTRAIDE PHOTO-CINE ■ LA PREVOYANCE ■ MIL ■ MASCF ■ MCCI MUTELLE CHAMBRE COMMERCE ET INDUSTRIE ■ MCD ■ MCEN ■ MFPS MUTUELLE FAMILIALE DES PROFESSIONS DE SANTE ■ MGPAT ■ MIF ■ MIP ■ MIS SANTE ■ MMA ■ MMC ■ MNPAF ■ MORNAY MUTUELLE ■ MUTAMÉ NORMANDIE ■ MUTUALIS ■ MUTUELLE AEROSPATIALE ■ MUTUELLE CAISSE D'EPARGNE ■ MUTUELLE DE LA GENDARMERIE ■ MUTUELLE DES CLERCS ET EMPLOYES DE NOTAIRE ■ MUTUELLE DES PAYS DE VAUCLUSE ■ MUTUELLE DU PORT ■ MUTUELLE DU SOLEIL ■ MUTUELLE DU VAR ■ MUTUELLE EXISTENCE ■ MUTUELLE FAMILIALE DE LA CORSE - MF ■ MUTUELLE FRANCE SUD ■ MUTUELLE GEN DISTRIBUTION ■ MUTUELLE GENERALE ■ MUTUELLE GENERALE SERVICES PUBLICS MGSP ■ MUTUELLE HCL ■ MUTUELLE HSBC ■ MUTUELLE IBM ■ MUTUELLE MFTSV ■ MUTUELLE MIDI MEDITERRANEE ■ MUTUELLE MIPCF ■ MUTUELLE PERSONNEL BANQUE POPULAIRE DU SUD ■ MUTUELLE SERVICES PUBLICS ■ MUTUELLE SMEMA ■ MUTUELLE SMT ■ MUTUELLE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ■ MUTUELLE VERTE ■ MUTUELLE VIASANTE UDSMA ■ MUTUELLES SANTE PLUS ■ NOVALIA ■ PLANSANTE ■ PRADO MUTUELLE ■ PREMALLIANCE PREVOYANCE ■ PREVADIES ■ PREVIFRANCE ■ PRO BTP ■ QUATREM - AVILOG ■ QUATREM - CABINET SIA CI ■ QUATREM - GENERATION ■ QUATREM ASSURANCES COLLECTIVES ■ REUNICA MUTUELLE ■ REUNICA PREVOYANCE ■ SAMBO - SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES BRETAGNE OCEAN ■ SERVYR ■ SMI ■ SQUADRA ■ SWISSLIFE ■ UNEO ■ UNILIA ■ UNIMIE ■ UNPMF ■ VIA SANTE MUTUELLE DE L'AUDE ■ VIA SANTE MUTUELLE ROUSSILLONNAISE ■ VIAZIMUT ...

MEP SOLIDAIRE

l'accès aux soins pour tous

La CMU : Couverture Maladie Universelle

C'est une protection complémentaire gratuite soumise à condition de ressources.

Pour avoir droit à la CMU complémentaire (CMUc), vous devez être en résidence propre, avoir une déclaration fiscale indépendante de vos parents, et vos revenus doivent être inférieurs à 627 €/mois* si vous êtes seul.

Pour l'obtenir : faites la demande auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

Pour remplir un dossier, rendez-vous dans un Espace MEP.

Pour n'avoir qu'un seul interlocuteur Sécu + CMUc, choisissez la MEP.

L'Aide pour une Complémentaire Santé - ACS

Vous n'avez pas droit à la CMUc, l'ACS est peut être pour vous ?

Il s'agit d'une aide à l'acquisition d'une garantie complémentaire MEP.

La réduction est de 200 € pour les personnes âgées de 16 à 49 ans. Les conditions d'attribution sont les mêmes que pour la CMU à l'exception du plafond des revenus: ils doivent être inférieurs à 752 €/mois* si vous êtes seul.

Pour l'obtenir: faites la demande auprès de la CPAM. Vous pouvez bénéficier de cette aide après avoir souscrit votre garantie!

Vous ne pouvez avoir ni l'un ni l'autre ?

Notre partenaire bancaire peut vous aider. BNP Paribas vous offre **40 €**, soit plus de 2 mois offerts sur une garantie Pratick (voir conditions en page 9).

Le Fonds d'Entraide Mutualiste

C'est un budget défini par l'Assemblée Générale de la MEP qui permet de prendre en charge des dépenses exceptionnelles non couvertes par la complémentaire santé pour les adhérents à faibles revenus. Ces dépenses peuvent couvrir une participation à un fauteuil pour une personne à mobilité réduite ou encore à un logiciel pour une personne mal voyante.

Pour obtenir une prise en charge, rendez-vous dans votre Espace MEP pour demander un dossier. Il sera examiné par le Conseil d'Administration.

* Plafond au 01/07/2009.



+ de flexibilité, + de remboursement !

La MEP s'adapte à vos besoins et aux nouveaux cursus d'études



Vous partez à l'étranger ? La couverture de vos parents s'arrête en cours d'année ?

Pour vous permettre d'adhérer pendant l'année, la MEP propose ses garanties Basick, Déclick, Pratick, Stratégick, Dynamick sur 9 mois, 6 mois, ou 3 mois.

Déjà couvert par la mutuelle de vos parents ? Vous avez des besoins spécifiques ?

Augmentez vos remboursements grâce à la garantie « T'es Bien ».

Bien souvent les mutuelles « classiques » ne prennent pas en compte les besoins liés à la vie d'étudiant.

La MEP a créé, pour vous, la garantie « T'es Bien »!

Vous disposez de 145 € de forfaits à utiliser à compter de l'adhésion et jusqu'à la fin de l'année universitaire.

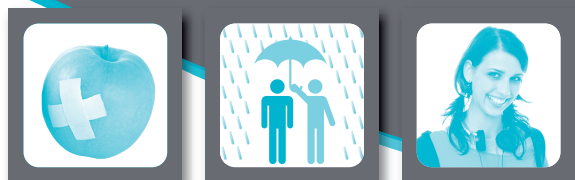
A l'échéance, vous êtes libre de la souscrire à nouveau ou pas !

- Aide à l'arrêt du tabac 40 €*
- Médicaments non prescrits 20 €
- Contraception d'urgence 10 €
- Préservatifs 15 €
- Test de grossesse 10 €

* En plus des 50 € remboursés par la Sécurité Sociale.

24 €
seulement





Les garanties santé complémentaires

A quoi ça sert ?

A compléter le remboursement Sécu et éviter les dépenses médicales imprévues ainsi que les mauvaises surprises !
La Sécurité Sociale ne rembourse pas la totalité des dépenses.

Les médicaments sont remboursés à un niveau compris entre 35% et 65% de leur montant initial. Avec une complémentaire santé, vous maîtrisez votre budget et ne faites pas l'impasse sur votre santé. Prenons l'exemple du remboursement d'une simple entorse :

	Dépenses	Taux Sécu	Participation obligatoire ¹	Remboursement Sécu ² SANS GARANTIE	Remboursement AVEC LA GARANTIE PRATICK
Consultation	22 €	70%	1 €	14,40 €	21 €
Radio	25,92 €	70%	1 €	17,14 €	24,92 €
Consultation Spécialiste	28 €	70%	1 €	18,60 €	27 €
Pharmacie	40 €	35%	0,5 €	13,5 €	39 €
TOTAL	115,92 €		3,5 €³	63,64 €³	111,92 €
Reste à charge pour l'étudiant :				52,28 €	3,5 €

Tarifs et taux sécu en vigueur au 01/04/2010.

¹ : Certaines participations forfaitaires ou franchises peuvent être déduites de votre remboursement Sécurité Sociale.

² : Sous réserve d'avoir déclaré votre médecin traitant et dans le respect du parcours de soins.

³ : Les 3,5 € restant à charge correspondent au montant des participations forfaitaires et franchises instaurées par la réforme de l'Assurance Maladie et non remboursables dans le cadre des contrats mutualistes responsables.

Pourquoi choisir la MEP en Sécu et pour sa mutuelle ?

Pour nos engagements :

- **Vous apporter notre expertise :**
1 seul interlocuteur pour gérer votre santé.
- **Vous proposer des offres qui collent à vos besoins :**
Nos garanties sont conçues par des étudiants pour des étudiants.
- **Trouver l'équilibre entre couverture adaptée et budget serré :**
 - Les tarifs sont calculés pour des budgets d'étudiants.
 - 1^{ère} garantie à partir de 4,17 €/mois.
 - Paiement de votre garantie santé jusqu'à 12 fois sans frais !
- **Vous faire bénéficier d'une relation de proximité et de la qualité de service MEP :**
 - Remboursement (sécu+mutuelle) en 48h si votre dossier est complet.
 - Vous êtes couvert partout en France.
 - Pas d'avance d'argent grâce au Tiers payant.
 - 150 agences partout en France pour vous accueillir.
 - Suivi de vos remboursements sur **www.mep.fr**
 - Des Espaces MEP ouverts du lundi au vendredi de 10h30 à 16h30.



Qui peut adhérer ?

- Tous les étudiants ou anciens étudiants de moins de 30 ans.
- Les conjoints, les pacsés et les concubins non salariés, de moins de 30 ans.
- Les enfants mineurs d'adhérents.

Comment adhérer ?

Pour souscrire une garantie MEP, rien de plus simple !

- Par courrier, remplissez le bulletin d'adhésion qui se trouve en dernière page et adressez-le à : MEP - Service Adhésion - CS 20001 13942 Marseille Cedex 20
- Sur **www.mep.fr** rubrique **adhésion en ligne**
- Dans vos Espaces MEP.
- Sur les Stands MEP pendant les inscriptions universitaires.

Plan anti crise MEP !

- Pas d'augmentation de tarifs de nos garanties 2010/2011.
- Nouveaux forfaits dans les complémentaires santé.
- « T'as Tout » incluse dans toutes les complémentaires santé.

La MEP propose 5 garanties santé conçues sur mesure et à tarif étudiant !

	Sécurité Sociale Taux au 01/04/10	Basick 50 €/an 4,17 €/mois	Déclick 112 €/an 9,33 €/mois	Pratick 225 €/an 18,75 €/mois	Dynamick 298 €/an 24,83 €/mois	Stratégick 422 €/an 35,17 €/mois
Hospitalisation						
Chirurgie, médecine	80 à 100%	100%	100%	100%	100%	100%
Maternité	80 à 100%	100%	100%	100%	100%	100%
IVG	80 à 100%	100%	100%	100%	100%	100%
Transport	65%	100%	100%	100%	100%	100%
Forfait journalier sans limitation de durée ⁽¹⁾		tarif en vigueur	tarif en vigueur	tarif en vigueur	tarif en vigueur	tarif en vigueur
Participation assuré 18 € ^(2a)		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Actes et soins suite à un accident ⁽³⁾		500%	500%	500%	500%	500%
Soins courants						
Médecin généraliste ou spécialiste en parcours de soins ⁽⁴⁾	70%		100%	100%	100%	130%
Médecin généraliste ou spécialiste hors parcours de soins *	30%				30 + 30%	30 + 30%
Médecin en accès direct ⁽⁴⁾	70%		70%*	100%	100%	130%
Vaccins et rappels remboursés ou non par la SS	0 à 65%	100%	100%	100%	100%	100%
Soins externes dans un établissement public en parcours de soins ⁽⁴⁾	70%		100%	100%	100%	100%
Soins externes dans un établissement public hors parcours de soins *	30%				30 + 30%	30 + 30%
Chirurgie sans hospitalisation	70%		100%	100%	100%	130%
Pharmacie vignettes bleues	35%		100%	100%	100%	100%
Pharmacie vignettes blanches	65%		100%	100%	100%	100%
Autres soins						
Participation assuré 18 € ^(2b)				OUI	OUI	OUI
Optique	65%			100%	100%	130%
Soins dentaires, prothèse dentaire	70%			100%	100%	100%
Radiologie en parcours de soins	70%		●	100%	100%	100%
Radiologie hors parcours de soins *	30%				30 + 30%	30 + 30%
Analyses en parcours de soins	60%		●	100%	100%	100%
Analyses hors parcours de soins *	60%			100%	100%	100%
Auxiliaires Médicaux (Kinés, ⁽⁵⁾ Infirmières, Sages - femmes, Orthophonistes, Orthoptistes...)	60%			100%	100%	30 + 30%
Cures thermales	-					100%
Cures thermales	65 à 70%			100%	100%	100%
Prothèses - Orthèses	65%			100%	100%	100%
Forfaits supplémentaires ⁽⁶⁾						
Détartrage dentaire annuel		1	1	1	1	1
Forfait tabac stop	50 €	50 + 20 = 70 €	50 + 30 = 80 €	50 + 40 = 90 €	50 + 60 = 110 €	50 + 120 = 170 €
Forfait préservatifs masculins				15 €	15 €	15 €
Forfait suivi psychologique ⁽⁷⁾				8 €/consultation	10 €/consultation	12 €/consultation
Forfait acupuncture ⁽⁸⁾				8 €/séance	10 €/séance	12 €/séance
Forfait ostéopathie ⁽⁹⁾				10 €/séance	12 €/séance	15 €/séance
Forfait contraception (pilule, patch, anneau)					50 €	60 €
Forfait optique ⁽¹⁰⁾					60 €	160 €
Forfait prothèse dentaire ⁽¹¹⁾					80 €	160 €
Forfait prothèse auditive					150 €	150 €
Forfait naissance ⁽¹²⁾					150 €	200 €
Solidarité : Fonds d'entraide mutualiste		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Garantie « T'as Tout » MEP incluse		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
<ul style="list-style-type: none"> ■ Responsabilité Civile ■ Assurance stage ■ Assistance monde entier ■ Individuelle accident ■ Avantages et services 						

Nouveaux forfaits 2010

(1) Sauf psychiatrie, neuropsychiatrie, centres d'éducation et de soins spécialisés limités à 12 jours par personne et par an. (2) Pour les actes pris en charge à 100% par la Sécurité Sociale, dont le coefficient est supérieur à 50, ou le prix supérieur à 91 euros, une participation de 18 euros s'applique. (a) Dans le cadre d'une hospitalisation. (b) Hors hospitalisation. (3) Voir conditions d'application dans le règlement mutualiste. (4) Limitation à 12 consultations psychiatriques et neuro psychiatriques par personne et par an. (5) Limitation à 12 séances par personne et par an. Pas de limitation pour des séances consécutives à un accident. (6) Forfaits annuels dans la limite des frais engagés et fractionnables dans l'année. Sur présentation de factures et ordonnances. Si vous n'êtes pas couvert en Sécurité Sociale par la MEP, vous devez joindre un relevé de prestations Sécurité Sociale en plus des justificatifs précédents. (7) Forfait limité à 5 consultations auprès d'un psychiatre ou d'un psychologue clinicien. (8) Forfait limité à 3 séances. (9) Forfait limité à 2 séances. (10) Lunettes et lentilles remboursées ou non par la Sécurité Sociale. (11) Prothèses dentaires remboursées ou non par la Sécurité Sociale. (12) Pour pouvoir bénéficier du forfait naissance, l'adhérent doit justifier d'au moins 10 mois d'adhésion à une des garanties santé MEP, une prime par enfant.

* Hors du parcours de soins coordonnés, le déremboursement de 40% est limité à 10 euros par acte (au 01/04/2010). Tous nos remboursements incluent le remboursement Sécurité Sociale et sont basés sur les taux de remboursement et les tarifs de responsabilité de la Sécurité Sociale en vigueur au 01/04/2010. Toute modification des prestations et taux de remboursement par l'Assurance Maladie ne saurait en aucune manière engager la responsabilité de la MEP. * : 100% si vous avez désigné votre médecin traitant. ● : 100% si prescrit par votre médecin traitant ou un médecin correspondant.



Les Assurances et Services MEP

Responsabilité Civile médicale

Spécial étudiants « filière Santé » :

Vous êtes étudiant en filière santé¹, vous bénéficiez d'une extension responsabilité civile médicale.

Ainsi vous êtes couvert pour les dommages causés à un tiers au cours de toute activité liée à l'exercice de professions médicales, chirurgicales et paramédicales dans le cadre de stages, imposés ou non, gardes, soins, en externat ou internat.

1: étudiants en 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} année de médecine, pharmacie², dentaire, kiné, IFSI, écoles de sages-femmes², puéricultrices et manipulateurs radio.

2 : jusqu'à la 5^{ème} année. Contrat souscrit auprès de la compagnie AXA FRANCE IARD*

Comment adhérer ?

Pour souscrire une garantie « T'as Tout », rien de plus simple !

- Par courrier, remplissez le bulletin d'adhésion qui se trouve en dernière page et adressez-le à : MEP - Service Adhésion - CS 20001 13942 Marseille Cedex 20
- Sur www.mep.fr rubrique **adhésion en ligne**
- Dans vos Espaces MEP.
- Sur les **Stands MEP** pendant les inscriptions universitaires.



L'assurance d'être couvert à tout moment

La majorité des établissements d'enseignement supérieur exige la présentation d'une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident, indispensable dans le cadre de vos études ou d'un stage.



La garantie « T'as Tout » vous permet de répondre à cette exigence et va bien au-delà en vous couvrant dans votre vie privée: activités sportives, baby sitting ...

Responsabilité Civile: la continuité de votre assurance scolaire.

Elle vous protège si vous êtes responsable d'un accident dans votre établissement d'enseignement supérieur, pendant vos stages, vos activités sportives et dans le cadre de votre vie privée. Contrat souscrit auprès de la compagnie AXA FRANCE IARD*

Assistance Monde Entier: l'assurance de voyager en toute tranquillité 24h/24 et 7j/7.

Si vous êtes malade ou blessé lors de vos déplacements en France (au delà de 50 km de votre domicile) et à l'étranger, avec l'Assistance Monde Entier vous bénéficiez de :

- Transport sanitaire, rapatriement médical.
- Remboursement complémentaire des frais médicaux et avance de fonds.
- Retour anticipé en cas de décès d'un parent proche.
- Informations médicales ... Contrat souscrit auprès de ACE EUROPE*

Individuelle Accident : vous êtes couvert si vous êtes victime d'un accident.

Ainsi vous percevez un capital en cas d'invalidité partielle ou totale.

Contrat souscrit auprès de ACE EUROPE*

* Contrats souscrits par l'intermédiaire de S2C SARL de courtage d'assurance au capital de 7622,45 €. RCS Marseille B 395 214 646 00022. Code APE 672 Z - Siège social : 432, Bd Michelet - 13009 Marseille. N° Immatriculation ORIAS 07 030 727.

Les commerçants de votre ville, partenaires de vos études

- AUTO-ECOLES ■ COIFFEURS
- CYBER CAFES ■ LIBRAIRIES/PAPETERIES
- LOGEMENT ■ LOISIRS ■ MUSIQUE
- OPTIQUE ■ REPROGRAPHIE ■ RESTOS
- SHOPPING ■ VOYAGE ...

Grâce à la MEP, vous bénéficiez de réductions chez les commerçants de votre ville. Retirez votre guide des avantages « T'as Tout » dans votre Espace MEP.

Retrouvez l'ensemble des offres sur : www.mep.fr rubrique **avantages adhérents**





8 %
de réduction
tout le temps !

Réductions et services le tout dans une seule carte

Sensible au pouvoir d'achat des étudiants, la MEP a signé pour vous des accords avec de nombreux partenaires. Ils vous permettront de bénéficier de réductions et d'avantages, profitez-en !

Des économies toute l'année ...

Pour cela, retirez les bons d'achat Kyrielles et Kadéos, quand vous voulez dans tous les Espaces MEP.

Bons d'achats Kadéos :



Bons d'achat Kadéos acceptés dans toutes les enseignes FNAC¹, Printemps, Conforama, La Redoute en France métropolitaine (hors aéroports) et auprès des enseignes mentionnées au dos du chèque cadeau dont Célio, Club Moving, Go sport, Yves Rocher, Surcouf ...

Bons d'achats Kyrielles :



LOUIS PION



Valables dans tous les magasins et sur tous les articles y compris en soldes et en points rouges : Galeries Lafayette³, Nouvelles Galeries³, BHV³, BHV Homme³, Monoprix³, INNO³ de France, Louis Pion, Europa Quartz et Goldy.
(2) : sauf services et alimentation.

Besoin d'un logement ?

Bénéficiez des avantages
qui vous sont réservés !

→ Accès prioritaire aux logements
en cas de liste d'attente.

→ 40% à 50% de réduction
sur les frais de dossier.

Contactez-les directement :

lamy Résidences www.lamyresidence.com
Tél. 08 20 83 08 20

le sle www.le-sle.com
Tél. 08 25 34 34 00

BNP PARIBAS partenaire de la MEP

La banque d'un monde qui change

Besoin d'un compte pour vos remboursements Sécurité Sociale ?

BNP Paribas vous offre¹ pendant 2 ans Esprit Libre :

- Une carte bancaire visa classic.
- Une facilité de caisse de 500 € sans agios la première année.
- Consultation et gestion de vos comptes par internet, gratuitement.

Soit
78 €
d'économies !



Vous avez choisi la MEP ? A l'ouverture d'un 1^{er} compte chèques, BNP Paribas vous offre¹ :

Si vous avez choisi la sécu MEP

24 € + la garantie « T'as Tout » pendant 1 an
+ 2 ans d'Esprit Libre
■ ou 25 €

Si vous avez choisi une complémentaire santé MEP

40 € + 2 ans d'Esprit Libre

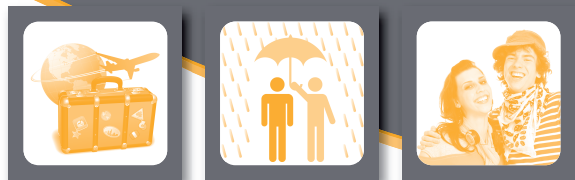
Besoin d'un financement pour vos études ?

- Boursiers du Crous : bénéficiez de l'Avance sur bourse² BNP Paribas
- Prelib : 1000 € à taux zéro³
- Crédit étudiant⁴ à TEG de 2,94%, hors assurance

BNP PARIBAS est partenaire de votre école ?

- Vous pouvez cumuler l'offre BNP Paribas avec celle de votre école. Renseignements sur www.mep.fr

(1) : Offre de bienvenue valable en France Métropolitaine du 01/01/2009 au 31/12/2010, réservée aux affiliés et/ou adhérents, majeurs capables âgés de 18 à 29 ans, pour toute première ouverture de compte chèques dans une agence BNP Paribas des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Corse, concomitante à la signature d'une convention Esprit Libre. Au-delà des deux années de gratuité (hors frais de communication), vous paierez 3,25 € par mois (taux en vigueur au 01/01/2010).
(2) : Avance sur bourse : pour une avance sur bourse de 3000 euros maximum. Les premiers 1000 euros sont prêtés à taux zéro. Au-delà, sur une utilisation du découvert sur 12 mois TEG = 1%. Pas de frais de dossier. (3) : Prelib emprunt de 1000 € à 0% avec un remboursement sur 12 mois maximum (12 mensualités de 83,33 € HA). Coût total du prêt 0 euro. Offre valable pour toute adhérent ou affilié MEP. (4) : Pour un crédit étudiant de 8000 € sur 5 ans, vous paierez 60 mensualités de 143,39 € (hors assurance facultative). Coût total du crédit € : 603,40 (frais de dossier offerts), soit un TEG annuel fixe de 2,94%. Pas de frais de dossier. Avance sur bourse, Prelib BNP¹ et les crédits étudiants sont soumis à l'acceptation du dossier jusqu'au 31/12/2010. BNP Paribas SA au capital de 2370563528 euros - Siège social : 16 boulevard des Italiens - 75009 Paris - Immatriculée sous le N° 662 042 449 RCS Paris. Identifiant C.E. FR76662042449. N°ORIAS 07022735.



Votre santé à l'étranger

Vous partez en Europe Demandez votre CEAM gratuitement

La Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) étend votre couverture Sécurité Sociale française à l'Espace Economique Européen et la Suisse.

Pour l'obtenir, contactez la MEP au moins 15 jours avant votre départ.
Vous recevrez directement votre CEAM à domicile.

Comme en France, vous ne serez pas remboursés de la totalité de vos dépenses.
Attention, dans certains pays, vous serez obligés de faire l'avance de vos frais.

Grâce à la MEP et Extra Pass, vous pouvez bénéficier d'une couverture à 100%¹ et de l'avance des frais.



Hors Europe et pour une couverture aux frais réels

La MEP a créé Extra-Pass qui assure votre couverture pour vos voyages, vos études et vos stages à l'étranger.
Vous bénéficiez ainsi d'une couverture complète dans le monde entier.

Extra-Pass couvre¹ :

- le remboursement des frais médicaux à leurs coûts réels,
- la prise en charge directe des frais d'hospitalisation et des frais de séjour,
- l'assistance et le rapatriement sanitaire,
- la responsabilité civile,
- l'assurance bagages pour vos déplacements en avion.

Les + d'Extra-Pass :

- une assistance 24h/24,
- pas d'avance d'argent,
- des tarifs adaptés selon la durée et votre lieu de séjour,
- pas de délais de stage ou de carence,
- un remboursement intégral de votre cotisation, en cas d'annulation avant votre départ.



	Tarif mensuel	Tarif ajusté à la quinzaine ²
Garantie Monde Entier Extra-Pass ONE	39 €	22 €
Garantie Espace Economique Européen ³ Extra-Pass TWO	31 €	18 €

(1) : Conditions générales d'adhésion, exclusions, règlement mutualiste, disponibles auprès de **mis SANTÉ** et sur son site : www.mis-sante.fr.

(2) : Après le premier mois.

(3) : Hors Royaume-Uni.

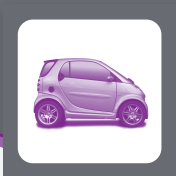
Extra-Pass est un produit dont le risque est porté par ACE Europe et **mis SANTÉ** (pour la répartition des risques, se reporter au règlement mutualiste). Contrats souscrits par l'intermédiaire d'AVA - Assurance-Voyages & Assistance (courtier) - 25 rue de Maubeuge - 75009 Paris RCS Paris: 322.869.637. ORIAS 07.023.453.

ACE Europe: Ace European Group Limited, Le Colisée - 8 avenue de l'Arche - 92.419 Courbevoise Cedex. RCS Nanterre: 450.327.374.

mis SANTÉ: Tour Méditerranée, 65 Avenue Jules Cantini - 13298 Marseille cedex 20 - Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II. RNM N° 438.601.932.

➤ Informations & souscriptions Par téléphone au : **04 26 317 929** numéro non surtaxé • Sur internet : www.mep.fr • Dans vos **Espaces MEP**
Par courrier : **MEP - Adhésion Extra-Pass - CS 20001 - 13942 Marseille Cedex 20**

Assurances étudiantes, les indispensables



Assurance habitation

Assurer son logement c'est obligatoire mais pas à n'importe quel prix !

Formules et tarifs réservés aux adhérents MEP :

	SANS OPTION VOL	AVEC OPTION VOL	Valeur des biens mobiliers assurés
Chambre en Cité U	21 €	28 €	2 300 €
Chambre chez particulier	30 €	40 €	2 300 €
Studio / T1	45 €	57 €	3 750 €
T2	66 €	80 €	4 500 €
T3	75 €	90 €	6 000 €
T4	85 €	105 €	6 000 €

Tous nos contrats sont sans franchise !*

Répondre à vos besoins : notre priorité

- Formules à tarif étudiant avec option vol ou non.
- Attestation d'assurance automatiquement envoyée par email.
- Colocataires couverts sur le même contrat sans changement de tarif.
- Service de souscription et déclaration de sinistres ouvert jusqu'à 19h30 sans interruption.
- Remplacement en cas de sinistre des biens électroménagers ou audiovisuels endommagés par un matériel neuf de marque et de caractéristiques équivalentes.

Garanties incluses dans toutes les formules :

- Incendie
- Dégâts des eaux
- Bris de glace
- Défense recours
- Catastrophes naturelles

Si vous n'êtes pas adhérent MEP, consultez nos tarifs sur www.mep.fr ou dans vos **Espaces MEP**.

* Sauf événements climatiques et catastrophes naturelles.

Offre réservée exclusivement aux étudiants membres de la MEP. Assureur : GENERALI IARD - Société Anonyme au capital de 59 493 775 Euros. Entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 7 boulevard Haussmann - 75009 PARIS. R.C.S. PARIS 552 062 663. Courtier gestionnaire des sinistres : Vital Assur - Société de courtage en assurances du groupe MGEL. SIRET 389 426 065 00014. APE 6622 - Z. Tél. 01 41 85 81 19. N° ORIAS : 07 03 0428. Co-courtier : BOTTICELLI COURTAGE - SARL de courtage d'assurance au capital de 6000 € - RCS Marseille 489 270 579 - Code APE 6622 Z - Siège social : Tour Méditerranée - 65 avenue Jules Cantini - 13298 Marseille Cedex 20. N° ORIAS : 07 008 727.



Assurance auto

Etre bien assuré à tarif étudiant !

Zéro risque, zéro souci :

- Reprise des années "parents" pour commencer avec du bonus.
- Jeune conducteur ? Vous pouvez être également assuré.
- Tarifs et souscription par téléphone au **0 805 058 683** (Appel gratuit depuis un poste fixe).

A partir de 22 euros par mois *

* Exemple pour un conducteur de 22 ans, avec 3 ans de permis pour une Renault Twingo II 1.2 I, assuré au tiers.

Offre réservée exclusivement aux membres de la MEP. Document non-contractuel. Courtier gestionnaire : Autofirst - Société de courtage d'assurances - BP 150 - 62327 BOULOGNE SUR MER CEDEX - SAS au capital de 1.577.847 €. RCS Boulogne sur Mer B 404 843 799 - Code APE 6622Z - N°ORIAS 07 005 053. Compagnies interrogées pour l'auto : AGF Lilloise, SERENIS Assurance, La Parisienne, ARISA Luxembourg. Compagnie interrogée pour les 2 roues : Dexia. Co-courtier : BOTTICELLI COURTAGE - SARL de courtage d'assurance au capital de 6.000 € - RCS Marseille 489 270 579 - Code APE 6622 Z - Siège social : Tour Méditerranée - 65 Avenue Jules Cantini - 13298 MARSEILLE cedex 20. N°ORIAS 07 008 727.

Nous sélectionnons pour vous les assurances aux meilleurs prix !

Assurance 2 roues

- Tarif calculé sur le meilleur des deux bonus (auto et moto).
- Conducteur avec malus* assuré (*pour un coefficient malus jusqu'à 1,25).
- Possibilité de paiement fractionné par prélèvement mensuel.
- Garantie vol possible sur tout le territoire.

Informations & souscriptions

Par téléphone jusqu'à 20h au : **04 26 317 904** numéro non surtaxé • Sur internet : www.mep.fr • Dans vos **Espaces MEP**
Par courrier : **BOTTICELLI Courtage - Tour Méditerranée - 65, avenue Jules Cantini - 13298 Marseille Cedex 20**



Promotion de la santé notre priorité !

Prévenir, à défaut réduire les risques sanitaires auxquels sont exposés les lycéens et les étudiants, tel est l'objectif que se fixe la MEP et son Service de Promotion de la Santé. Le SPS est composé d'une équipe qui compte deux coordinateurs régionaux et des animateurs de prévention qui interviennent sur toute la façade méditerranéenne.

Pour être au service de votre santé, nous suivons 3 règles d'or :

- Nos actions sont élaborées avec et pour VOUS.
- 3 valeurs essentielles : «éthique, relation d'aide, écoute active».
- Humble, nous n'intervenons pas seuls mais avec des partenaires très impliqués. Merci à eux !



L'agenda de nos actions

■ Semaine du Bien Etre Etudiant Novembre 2010

Le stress, le mal-être, l'isolement interfèrent parfois dans la vie étudiante. Cette semaine permet de découvrir les services universitaires et les partenaires qui peuvent vous aider ...

■ Semaine de l'équilibre alimentaire Mars 2011

44,4 % des étudiants sautent le petit déjeuner en semaine. 51% des étudiants prennent plus souvent des repas réduits le midi plutôt que le soir. Tels sont les constats qui ressortent de nos enquêtes santé. Adopter de bonnes habitudes alimentaires s'apprend, c'est ce que nous proposons.

■ Soirées étudiantes Toute l'année

La consommation excessive d'alcool peut entraîner des dégâts douloureux voire mortels. Ce n'est pas une fatalité ... Et si nous en parlions tout simplement ? Retrouvez-nous sur le stand MEP en soirée étudiante.

Vous êtes organisateurs de soirée ?

Nous pouvons vous aider à devenir des fêtards responsables ! Depuis 1 an, la MEP et ses partenaires mettent en place le label **SOI RESPONSABLE**. Faites labelliser vos soirées, rencontrons-nous !



Le SPS à votre service

- Vous avez besoin de matériel de prévention?
 - Vous souhaitez obtenir de l'information sur l'alcool, le tabac, la sexualité,....?
 - Vous avez besoin d'être écouté(e), soutenu(e) et orienté(e)?
 - Vous souhaitez devenir un membre de notre équipe?
- Le SPS peut aussi vous aider à monter votre projet prévention. N'hésitez pas ! Contactez-nous, rencontrez-nous lors de nos interventions, **nous sommes là pour vous.**



Les partenaires santé de la MEP :



Ce document est édité et diffusé dans le cadre de la convention passée avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

➤ Informations SPS - Service de Promotion de la Santé

Sur internet : www.mep.fr • Par email : sps@mep.fr

Par courrier : SPS - Service de Promotion de la Santé - CS 20001 - 13942 Marseille Cedex 20



Bulletin d'adhésion Garanties MEP 2010/2011

Cadre réservé à la mutuelle :

Code agent

Votre état civil

Mlle Mme Mr

Nom

Nom de jeune fille

Prénom

Date de naissance / / Ville de naissance

Département de naissance Pays de naissance

Nationalité Numéro de Sécurité Sociale

Vos coordonnées

Adresse : N° de voie Type (av, rue, bd, ...) Nom de voie

Complément 1 (bâtiment, lotissement ...)

Complément 2 (étage, chez M. ...)

Code Postal Ville Téléphone

Mobile E-mail

Vos études en 2010

Nom de l'école/université Ville

Cursus d'études L M D

Si c'est votre dernière année d'études, cochez la case ci-contre :

Votre adhésion

Cochez la case correspondante à la garantie ou les garanties choisies.

Échéance de toutes les garanties MEP : 30/09/2011.

Garantie choisie :

Garantie	basick	déclick	pratick	dynamick	stratégick	T'as Tout	T'es Bien	basick 9	déclick 9	pratick 9	dynamick 9	stratégick 9
Paiement comptant :	50 € /an	112 € /an	225 € /an	298 € /an	422 € /an	16 €/an	24 €/an	40 € /9 mois	90 € /9 mois	178 € /9 mois	234 € /9 mois	334 € /9 mois
Paiement fractionné :	16 € + 3,09 € x 11	16 € + 8,72 € x 11	16 € + 19 € x 11	16 € + 25,63 € x 11	16 € + 36,90 € x 11			16 € + 3 € x 8	16 € + 9,25 € x 8	16 € + 20,25 € x 8	16 € + 27,25 € x 8	16 € + 39,75 € x 8

Garantie annuelle «T'as Tout» incluse prise d'effet au plus tôt 01/10/2010

Garantie 9 mois «T'as Tout» incluse prise d'effet au plus tôt 01/01/2011

Mode de paiement

Paiement comptant :

Espèces ▶ Montant : € Signature MEP ▶ BON POUR REÇU

Chèque à l'ordre de la MEP

Carte bancaire

Titulaire

N° de carte bancaire / /

Date d'expiration / Cryptogramme (Reportez les 3 derniers chiffres inscrits au dos de votre carte).

Paiement par prélèvements
(Sauf «T'as Tout» et «T'es Bien» qui ne peuvent être prélevés seules) :

Un acompte de 16 € payable par chèque est à joindre obligatoirement à votre bulletin d'adhésion, sauf si vous aviez déjà souscrit une «T'as Tout».

Attention, si vous avez choisi une «T'es Bien», le montant de l'acompte à régler sera de 16+24= 40 euros. En effet, la «T'es Bien» ne peut être réglée par prélèvement.

Vous devez impérativement remplir l'autorisation de prélèvement au bas de ce bulletin.

Attention, le prélèvement n'est pas possible sur les comptes Livret.

Signature de l'adhérent

Je déclare, conformément à l'article L 221-4 du Code de la Mutualité, avoir pris connaissance et être en possession des statuts de la mutuelle, de son règlement mutualiste et des informations concernant les garanties dont le risque est porté par un autre organisme assureur et avoir disposé d'un délai de réflexion de 7 jours et ce avant d'adhérer.

L'adhésion aux garanties mutualistes de la MEP (hors garanties «T'as Tout» et «T'es Bien») se renouvelle automatiquement pour 12 mois à la date d'expiration sauf dénonciation par lettre recommandée au moins deux mois avant la date d'échéance et dans tous les cas législativement et réglementairement prévus. Il est expressément reconnu tant par la mutuelle que par l'adhérent que le lieu d'exécution de la prestation de service délivrée et effectuée par la mutuelle, conformément au contrat mutualiste, est en son siège social.

Fait à

Le / / 20

Signature de l'adhérent ▶

Pièces à joindre au bulletin d'adhésion

1. Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal à votre nom pour recevoir vos virements (RIB ou RIP).

2. Le chèque du premier règlement à l'ordre de la MEP ou votre numéro de CB si paiement par carte bancaire (voir ci-dessus).

Autorisation de prélèvement :

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Titulaire du compte à débiter :

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

Etablissement teneur de mon compte :

Nom

Adresse

Code Postal

Ville

Numéro national d'émetteur : 387 689

Compte bancaire ou postal à débiter :

Code établissement : Code guichet :

Numéro de compte : Clé RIB :

Date :

Signature de l'adhérent ▶

Créancier : MEP - CS 20001 - 13942 MARSEILLE CEDEX 20.



Réussir ton BAC,
c'est izi
avec

izi **BAC.fr**

Navigation plus interactive
Nouveau design
Nouvelles fiches révision
Nouveaux quizz
Tes cours sur ton mobile
Les annales du Bac 2009

- RÉVISIONS**
- AGENDA**
- ORIENTATION**
- INFOS**
- KDO**



La MEP soutient les démarches favorisant le développement durable. Cette brochure a été éditée par l'imprimerie VINCENT IMPRIMERIES engagée dans la gestion propre de ses déchets - label Impprim'vert et également dans la gestion durable des forêts - certification PEFC. Mutuelle régie par le code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II du droit code N° de RNIM 782.814.826. Siège social MEP : Tour Méditerranée - 65 avenue Jules Cantini - CS 20001 - 13942 Marseille Cedex 20.



Vos Espaces MEP

ALPES MARITIMES

- Nice
36, rue de la Buffa - 06000

BOUCHES DU RHÔNE

- Aix en Provence
2, rue Reine Jeanne - 13100
- Marseille
176, boulevard Baille - 13005

GARD

- Nîmes
21 A, rue Clérisseau - 30000

HÉRAULT

- Montpellier - Faculté
20, avenue du Docteur Pezet - 34090
- Montpellier - Centre
3, place de la Canourgue - 34000

PYRÉNÉES ORIENTALES

- Perpignan
11, rue Pountet de Bages - 66000

VAR

- La Garde
Université Sud Toulon Var
Bât A - 192 av. de l'université - 83130

VAUCLUSE

- Avignon
Campus St Marthe
Maison de l'Etudiant
14, rue Saint Bernard - 84000

du lundi
au vendredi
de 10h30
à 16h30

Vos permanences MEP

AUDE

- Carcassonne
Fédération de Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (P.E.E.P.) Place des Anciens Combattants d'AFN - 11000
- Narbonne
Maison de l'Etudiant
Avenue Pierre de Coubertin - 11100

GARD

- Alès
Ecole des Mines d'Alès
Cyber Space
6 avenue de Clavières - 30100

HÉRAULT

- Montpellier - Faculté
Université Paul-Valéry
Espace Sanitaire et Social
Route de Mende - 34199
- Béziers
Agora - Service Jeunesse
6, avenue du 22 août 1944 - 34500

VAR

- Toulon
Maison de l'Etudiant
6, rue Riaux - 83200

**150 agences
partout en France
vous accueillent !**

Plus de détails page 1.



Sur internet :
www.mep.fr

Par téléphone :
04 26 317 929
numéro non surtaxé

Dans vos
Espaces MEP



la sécurité sociale étudiante